

Avis aux médias

Pour diffusion immédiate

Source : Syndicat des Agents Correctionnels du Canada-CSN (UCCO-SACC-CSN)

S'il souhaite la réussite du projet de loi C-83, le gouvernement fédéral devra faire preuve d'un engagement beaucoup plus ferme, prévient UCCO- SACC-CSN

Ottawa, le 8 novembre 2018 – Jason Godin, le président national du Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN), a comparu aujourd'hui devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale, qui est chargé d'examiner le projet de loi C-83, afin de réclamer du gouvernement fédéral un engagement réel pour assurer le succès du projet de loi.

Ressources supplémentaires

L'introduction du projet de loi C-83 apportera des changements aux politiques opérationnelles qui auront des incidences marquées sur la gestion des pénitenciers fédéraux, touchant autant le personnel que les détenus. Afin d'appliquer le projet de loi dans son entier, des ressources importantes doivent être accordées.

« Depuis de nombreuses années, UCCO-SACC-CSN fait pression sur le Service correctionnel du Canada (SCC) pour qu'il s'engage plus fermement à l'égard des besoins en santé physique et psychologique, indique Jason Godin. Le projet de loi C-83 reconnaît l'importance des professionnel-les de la santé dans la gestion des détenus. Malheureusement, il n'injecte pas suffisamment de fonds pour les services de soins de santé offerts 24 heures par jour, et il incombe souvent aux agents correctionnels d'assumer ces fonctions spécialisées en matière de santé. Bien que les agents correctionnels reçoivent une formation en premiers soins d'urgence, elle n'est pas suffisante pour en faire des intervenants suffisamment compétents pour venir en aide aux détenus à risque élevé vivant souvent une crise de santé psychologique. »

Le projet de loi C-83 cherche aussi à remplacer l'isolement par la mise en œuvre d'unités d'intervention structurées (UIS). Cependant, cette proposition contient peu de détails. « Bien que ces changements soient probablement bien intentionnés, ils ne sont pas réalisables en vertu du régime de dotation et du modèle d'infrastructure actuels. La plupart des détenus des unités d'isolement sont extrêmement vulnérables, et sont isolés pour assurer leur sécurité personnelle », poursuit Jason Godin.

Consultation véritable

UCCO-SACC-CSN reconnaît que les changements apportés aux priorités stratégiques et l'adaptation aux nouvelles tendances en matière de service correctionnel et aux politiques opérationnelles font partie de notre travail. Pourtant, afin d'assurer leur efficacité, il est primordial que les agents correctionnels soient consultés avant la mise

en œuvre de ces changements. « Le SCC et le gouvernement, qui lui impose ses mandats, doivent comprendre que les changements apportés aux politiques peuvent augmenter le risque que des situations explosives se présentent dans les institutions, et qu'elles aient une incidence directe sur la sécurité du personnel et des détenus, explique le président. Nous souhaitons que le gouvernement nous écoute dans l'avenir, et qu'il nous donne le temps nécessaire pour mettre en opération ces nouvelles unités de manière sécuritaire pour tout le personnel et les détenus. »

La fin de l'isolement

Si le projet de loi C-83 est adopté, le SCC mettra en œuvre une politique qui changera radicalement la façon d'intervenir auprès des segments les plus difficiles de la population carcérale. « Nous sommes préoccupés par les révisions apportées aux politiques qui semblent réduire la possibilité d'isoler un détenu pour la sécurité tant du détenu que du personnel », précise Jason Godin. En éliminant l'isolement disciplinaire et préventif, la capacité de contrôler des populations souvent violentes et explosives sera considérablement touchée. « L'isolement est toujours une solution de dernier recours, poursuit le président. Mais dans certains cas, une réponse rapide et immédiate à un comportement dangereux est une option nécessaire. Bien qu'UCCO-SACC-CSN ne préconise pas l'isolement non nécessaire des détenus, il cherche à s'assurer de la disponibilité continue de l'isolement comme outil essentiel de gestion de la population carcérale. »

Le syndicat est satisfait de la décision du gouvernement d'aller de l'avant avec les scanners corporels qui seront utilisés pour détecter la contrebande, qui pourrait se solder par une explosion de violence derrière les murs. « Nous avons réclamé cet outil de sécurité essentiel depuis un certain temps, explique Jason Godin, et nous sommes heureux que le gouvernement nous ait enfin entendus. Mais il sera essentiel que les agents correctionnels prennent l'engagement de maximiser l'efficacité de cet outil indispensable à l'amélioration de la sécurité de nos institutions. »

À propos du syndicat

Le Syndicat des Agents Correctionnels du Canada-CSN (UCCO-SACC-CSN) représente plus de 7 400 membres dans les cinq plus grandes régions du pays : la côte Ouest, les Prairies, l'Ontario, le Québec, et la région de l'Atlantique. Il représente des agents correctionnels dans 49 institutions fédérales.

Information:

Noémi Desrochers, CSN communications service

Cellphone: 514-216-1825